

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION  
MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES – PARCOURS DROIT PENAL COMPARE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5<sup>o</sup>et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit pénal et sciences criminelles » parcours Droit pénal comparé.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<b>Président(e) du jury :</b>			
LACAZE	Marion	MCF Responsable du parcours	Grands systèmes de droit pénal
<b>Membres du jury :</b>			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Droits et libertés fondamentales comparées
FONGARO	Eric	PR	Procès, procédures, litiges
<b>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</b>			
PORTA	Jérôme	PR	Procès, procédures, litiges
PONTHOREAU-LANDI	Marie-Claire	PR	Théorie(s) et méthodologie(s) de la comparaison
HERRAN	Thomas	MCF	Droit international pénal

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 2 octobre 2024

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG